



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CEI

Question écrite n° 58193

Texte de la question

Depuis plusieurs mois, la CIA a mis en garde les services de renseignements occidentaux sur un regain d'activité des services de l'ex-Union soviétique en matière d'espionnage industriel. La SVR, nouvelle agence de renseignements, paraît être en effet très en pointe. Il est clair qu'en la matière rien n'a vraiment changé dans les ex-pays communistes, la preuve en est que le directeur du service de renseignements extérieurs de la Russie est l'ancien responsable du premier directorat du KGB. Cet homme était le véritable « patron » des cinq Français et Belges qui ont été arrêtés, sans que leur identité ait été dévoilée, par la DST il y a un peu plus d'un mois. Il est remarquable que ce réseau, qui fonctionnait depuis plusieurs années, soit passé sans problème apparent d'une tutelle soviétique à une tutelle russe. Mme Marie-France Stirbois souhaiterait connaître le sentiment de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur cet inquiétant problème du maintien des services d'espionnage de l'ex-URSS dans leur redoutable intégralité. Elle souhaiterait en outre savoir s'il ne serait pas possible de lier, aux crédits consentis aux pays du bloc de l'ex-URSS des conditions sévères de restriction des personnels et moyens employés dans leurs services d'espionnage économique, et de subordonner l'octroi d'aides diverses à une limitation stricte de leurs activités.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique reste vigilant en ce qui concerne la présence en France de représentants des nouveaux services de renseignements russes, le service de renseignement extérieur ou SVR. Toute mise en garde nécessaire ne manquerait pas d'être transmise aux autorités de la Fédération de Russie dans l'hypothèse où un diplomate ou un fonctionnaire de ce pays déploierait sur notre territoire une activité incompatible avec son statut diplomatique.

Données clés

Auteur : [Mme Stirbois Marie-France](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58193

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2287